

# FEDERATION FRANÇAISE DE BOXE

CERTIFICAT **MÉDICAL** D'ABSENCE DE
CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA **BOXE AMATEUR** 



#### Note à l'usage du médecin examinateur :

- Tout certificat incomplet sera automatiquement refusé;
- Le certificat doit être complètement rempli et obligatoirement établi par un médecin titulaire du Doctorat d'État, exerçant en France;
- Il doit impérativement comporter la date, le lieu, la signature, le numéro RPPS et le cachet professionnel mentionnant le nom du praticien;
- L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical qui engage la responsabilité du médecin signataire;
- Le candidat à la pratique de la boxe doit subir une visite médicale obligatoire qui établira la normalité de l'examen clinique;
- La licence de boxe amateur ne peut être délivrée à un postulant ayant atteint l'âge de 40 ans au 1er septembre de la saison en cours ;
- Tout(e) postulant(e) qui sollicite une licence doit signaler au médecin auquel il(elle) demande ce certificat, ses antécédents notables, toute anomalie dans son état physique ou toute malformation congénitale ou acquise qu'il(elle) pourrait présenter;
- Tout(e) postulant(e) doit se présenter avec les comptes-rendus des examens médicaux obligatoires (épreuve d'effort, angio-IRM...);

## Il appartient au médecin consulté de vérifier les antécédents : médicaux, fracturaires, chirurgicaux, et particulièrement :

Pathologies neurologiques (méningite, encéphalite, épilepsie, perte de connaissance, céphalées, troubles de l'équilibre, traumatisme crânien), pathologies respiratoires (asthme, tuberculose évolutive), pathologies cardio-vasculaires, pathologies rénales et uro-génitales, pathologies endocriniennes ou diabétiques, pathologies hématologiques (en particulier les troubles de la coagulation), pathologies psychiatriques (troubles du comportement ou de la personnalité), pathologies dermatologiques, prothèses, traitements médicaux au long cours, vaccinations (DTP et Hépatite B).

Antécédents familiaux : Décès avant 40 ans chez les hommes ou avant 50 ans chez les femmes.

Ces éléments ne sont en aucun cas exhaustifs. Il appartient au médecin de déterminer tout examen complémentaire qu'il jugera utile.

#### Conditions d'attribution :

- Examen général: Taille Poids Pression artérielle Pouls Cardio-respiratoire (auscultation cardio-pulmonaire, Ruffier-Dickson) Neurologique ORL Stomatologique Abdominale Génito-urinaire Dermatologique Aires ganglionnaires Appareil locomoteur (rachis, membres supérieurs et inférieurs) ...
- Pour les postulants ayant 32 à 39 ans au 1er septembre de la saison en cours : une angio IRM cérébrale (valable 2 saisons sportives consécutives) et une épreuve d'effort cardiaque qui doit être maximale (valable 2 saisons sportives consécutives).

## **Contre-indications:**

- Toutes les contre-indications médicales au sport s'appliquent à la boxe, auxquelles s'ajoutent en particulier: Antécédents de coma ou de lésions cérébrales Troubles de la coordination motrice Troubles de l'équilibre Troubles du tonus musculaire Troubles psychiques Asthme, diabète (à l'appréciation du médecin examinateur et/ou de la Commission Médicale Nationale) Absence d'un organe pairs (sur avis de la commission médicale).
- Contre-indications <u>absolues</u>: Épilepsie, antécédent neurochirurgical, chirurgie ophtalmologique y compris réfractive, hépatites B ou C, VIH, Implant mammaire.

FFBoxe – Certificat d'absence de contre-indication médi Je, soussigné(e) (prénom et nom obligatoires) :	onditions d'attribution d'une licence de boxe amateur et que :
Pour toutes demandes:  - Examen clinique, sans anomalie notable, pratiqué le ://	nsécutives, pratiqué le :/(obligatoire)  Irs : s consécutives, pratiquée le :/
<ul> <li>□ Ne présente pas de contre-indication médicale, décelable ce jour, à la presente une contre-indication médicale à la pratique de la BOXE AMATI</li> <li>□ Demande l'avis du médecin fédéral national (compte-rendu médical si possible de la compte-rendu médicale, décelable ce jour, à la presente de la compte-rendu médicale à la pratique de la compte de la compte-rendu médicale si possible de la compte de la compte</li></ul>	EUR; pssible) à l'adresse suivante : certificat.medical@ff-boxe.com
Certificat établi le :/	N° RPPS :